

**Délibération 2024-36 B**  
**Erreur Matérielle**

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 14 Novembre 2024, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le lundi 18 Novembre 2024 à 08h30, à la salle Carnot à Courville sur Eure, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Mr MOREAU Aurélien, et Mr HAY Jean-Claude, vice-présidents.

**Date de la convocation : 15/11/2024**  
**Membres en exercice : 88**  
**Membres ayant pris part au vote : 11**

Secrétaire de Séance : MOREAU Aurélien

**Etaient présents (voix délibérative) :**

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, HAY, HALLOUIN, SERRE, MAIGNE, MENAGER, DE LACHEISSERIE, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIÈRE.

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs LEBALC'H, TEILLEUX, FUKS, COUTEL, BOULLAI, PESCHEUR.

**Etaient absents :** Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, GARNIER, LE NÔC, GUILLEMET, BIGEAULT, FILLETTE, DEGLOS, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, VINCENT, RIOLET, POINTEAU, LE QUERE, CHALON, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, JAHANDIER, POTTIER, TESSIER, JULIEN, DUBOIS, ANDRE, GERARD, JEROME, ALLAIN, MICHEL, BERTRAND, MOLLOT, JOVIGNOT, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER, CHEVREAU, PANIER, BARTHET, LAVIRON, BRUNEL, ROULLEAU, HUET, LE BLOAS, LEDEZ, BOURGEOIS, TREMIER, DUCROCQ, LEROY, BESNARD, LABONNÉ, LUNEAU, BICHON, DONCK, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, RENONCET, PELOUIN, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

**Opération « création du siège social du SIRTOM »**

Le Président rappelle la nécessité de rénover la déchèterie de Courville-sur-eure suite aux problématiques rencontrées sur les déchèteries du SIRTOM (difficultés de déchargement, file d'attente sur les voies de circulation limitrophes...), De plus, il rappelle qu'au vu de la position géographique de la déchèterie de Courville-sur-Eure, la seule possibilité d'extension cohérente se situe sur une parcelle limitrophe de la déchèterie.

Il précise que, compte tenu de la configuration du bien jouxtant la déchèterie, son acquisition permettrait en outre de centraliser tous les services du SIRTOM sur un même lieu grâce au local existant sur la parcelle (bureau, siège social, espace de stockage des matériels).

Il rappelle qu'actuellement le SIRTOM est locataire d'un bien pour les bureaux du SIRTOM (non accessible aux personnes à mobilité réduite) et d'un bien pour le stockage du matériel.

Ainsi,

Compte tenu de la nécessité de rénover la déchèterie de Courville-sur-Eure,

Compte tenu de la possibilité de disposer de la réserve foncière nécessaire,

Compte tenu de l'opportunité de regrouper tous les services du SIRTOM sur un même site et de développer de nouveaux services par l'acquisition du bien jouxtant la déchèterie de Courville-sur-Eure,

Il est proposé de coupler à la réhabilitation de la déchèterie de Courville-sur-Eure, la création d'un siège social incluant :

- Des bureaux administratifs ;
- Une salle de réunion ;
- Un point d'accueil et d'information des usagers accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Un site vitrine permettant de réaliser des animations de sensibilisation à destination des usagers (scolaire...)
- Un local pour garer le véhicule du SIRTOM
- Un local de stockage pour le matériel mis à disposition des usagers pour la collecte des déchets (bacs à roulettes, composteurs...)

Ce projet, nécessitant l'acquisition du bien jouxtant la déchèterie ainsi que des travaux d'aménagement pour correspondre aux besoins du SIRTOM est estimé à 700 000 €, étant entendu qu'une partie du bien sera affecté à la réhabilitation de la déchèterie ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

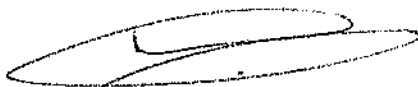
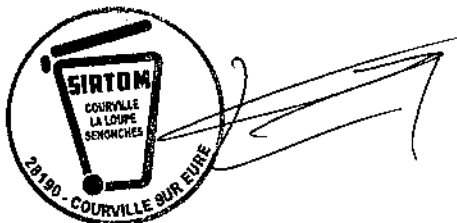
- Approuve l'opération visant à créer le siège social du SIRTOM jouxtant la déchèterie de Courville sur Eure ;
- Approuve l'acquisition du bien jouxtant la déchèterie de Courville-sur-Eure en vue de la réalisation du projet ;

- Dit que l'enveloppe budgétaire dédiée à l'opération est limitée à 700 000 € HT (comprenant l'acquisition, les frais notariés et les travaux d'aménagement) dont une partie est destinée à la préparation de l'aménagement de la déchèterie de Courville sur Eure;
- Donne pouvoir au Président pour négocier le prix d'acquisition de ce bien avec ses propriétaires (dans la limite de l'enveloppe budgétaire accordée au projet) ;
- Donne pouvoir au Président de signer tout documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Aurélien MOREAU

Le Président,  
Bertrand de LACHEISSEIRE

Rendu exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en préfecture Le 06/12/2024  
Et de la publication Du 08/12/2024 PRÉFECTURE  
Le Président, Bertrand de LACHEISSEIRE D'EURÉ-ET-LOIR



06 DEC. 2024

BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE